

9 ANNEXE : RISQUES NATURELS, DOCUMENT D'URBANISME ET SERVITUDES

9.1 Risques d'inondation et de mouvement de terrain

La zone d'implantation du projet n'est pas concernée par le risque d'inondation ou de mouvement de terrain.

Périmètre des servitudes d'utilité publique d'un PPR



Légende :

	Prescription hors zone d'aléa		Délaissement possible
	Prescriptions		Expropriation possible
	Interdiction		Non renseigné
	Interdiction stricte		Zone à risque d'inondation entrainant une servitude d'utilité publique

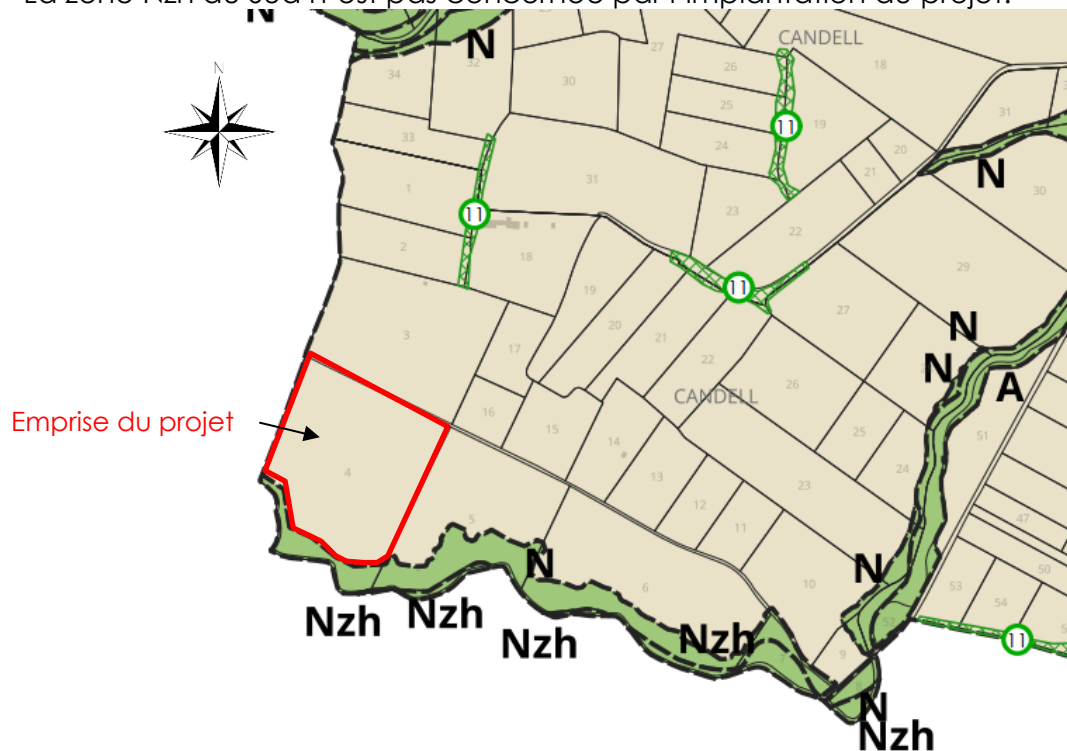
 Carte 14 : Périmètre de PPRn
Source : georisques.gouv.fr

9.2 Urbanisme

9.2.1 Plan Local d'Urbanisme de Bages

Le document d'urbanisme de la commune de Bages est un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 02/03/2026.

Sur le plan de zonage, l'emprise du projet se situe en zone A dite Agricole. La zone Nzh au Sud n'est pas concernée par l'implantation du projet.



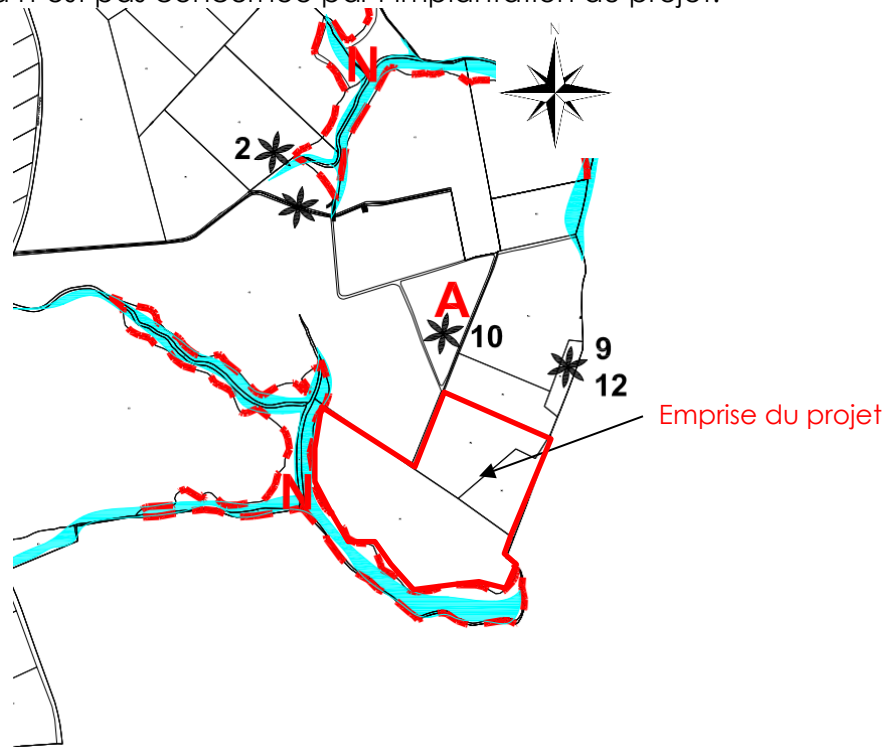
■ Carte 15 : Extrait du Plan de zonage du PLU de Bages

9.2.2 Plan Local d'Urbanisme de Villemolaque

Le document d'urbanisme de la commune de Villemolaque est un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 28/02/2013.

Sur le plan de zonage, l'emprise du projet se situe en zone A dite Agricole.

La zone N au Sud n'est pas concernée par l'implantation du projet.



■ Carte 16 : Extrait du Plan de zonage du PLU de Villemolaque

9.2.3 Servitudes

D'après les dossiers de PLU de Bages et Villemolaque, l'aire d'étude rapprochée n'est concernée par aucune servitude.